

	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE	<i>Délibération</i>
	Séance publique du 25 novembre 2021	N° 2021-601

Convocation du 18 novembre 2021

Aujourd'hui jeudi 25 novembre 2021 à 15h00 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Alain ANZIANI, Président de Bordeaux Métropole.

ETAIENT PRESENTS :

M. Alain ANZIANI, M. Pierre HURMIC, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, M. Stéphane DELPEYRAT, M. Patrick LABESSE, Mme Véronique FERREIRA, M. Alain GARNIER, M. Jean TOUZEAU, M. Bernard-Louis BLANC, M. Jean-François EGRON, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, Mme Brigitte TERRAZA, Mme Claudine BICHET, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, Mme Claude MELLIER, Mme Brigitte BLOCH, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Céline PAPIN, Mme Andréa KISS, M. Patrick PAPADATO, Mme Delphine JAMET, M. Stéphane PFEIFFER, Mme Marie-Claude NOEL, M. Nordine GUENDEZ, Mme Josiane ZAMBON, Mme Isabelle RAMI, M. Dominique ALCALA, Mme Géraldine AMOUROUX, M. Christian BAGATE, Mme Amandine BETES, M. Patrick BOBET, Mme Christine BONNEFOY, Mme Simone BONORON, Mme Pascale BOUSQUET-PITT, Mme Fatiha BOZDAG, Mme Myriam BRET, Mme Pascale BRU, M. Alain CAZABONNE, M. Olivier CAZAUX, M. Thomas CAZENAVE, M. Gérard CHAUSSET, Mme Camille CHOPLIN, M. Max COLES, Mme Typhaine CORNACCHIARI, M. Didier CUGY, Mme Laure CURVALE, Mme Nathalie DELATTRE, Mme Eve DEMANGE, Mme Fabienne DUMAS, M. Christophe DUPRAT, M. Olivier ESCOTS, Mme Anne FAHMY, M. Bruno FARENIAUX, M. Jean-Claude FEUGAS, M. Nicolas FLORIAN, Mme Françoise FREMY, M. Guillaume GARRIGUES, Mme Anne-Eugénie GASPARD, M. Maxime GHESQUIERE, M. Frédéric GIRO, M. Stéphane GOMOT, M. Laurent GUILLEMIN, Mme Fabienne HELBIG, M. Radouane-Cyrille JABER, Mme Sylvie JUQUIN, Mme Sylvie JUSTOME, M. Michel LABARDIN, Mme Nathalie LACUEY, M. Gwénaél LAMARQUE, Mme Fannie LE BOULANGER, Mme Harmonie LECERF, Mme Anne LEPINE, Mme Zeineb LOUNICI, M. Jacques MANGON, M. Guillaume MARI, M. Stéphane MARI, M. Thierry MILLET, Mme Eva MILLIER, M. Fabrice MORETTI, M. Marc MORISSET, M. Jérôme PESCHINA, M. Michel POIGNONEC, M. Philippe POUTOU, M. Patrick PUJOL, M. Benoît RAUTUREAU, M. Franck RAYNAL, Mme Marie RECALDE, M. Fabien ROBERT, Mme Karine ROUX-LABAT, Mme Nadia SAADI, Mme Béatrice SABOURET, M. Emmanuel SALLABERRY, M. Kévin SUBRENAT, M. Serge TOURNERIE, M. Thierry TRIJOLET, M. Jean-Marie TROUCHE, Mme Agnès VERSEPUY.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION:

Mme Christine BOST à Mme Véronique FERREIRA
M. Alexandre RUBIO à Mme Josiane ZAMBON
M. Baptiste MAURIN à Mme Françoise FREMY
Mme Stephanie ANFRAY à M. Bruno FARENIAUX
M. Pierre De Gaétan N'JIKAM MOULIOM à Mme Géraldine AMOUROUX
M. Bastien RIVIERES à Mme Sylvie JUQUIN
M. Sébastien SAINT-PASTEUR à Mme Pascale BRU

PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :

M. Pierre HURMIC à Mme Claudine BICHET de 14h30 à 15h20 et à partir de 17h10 le 26 novembre
M. Stéphane DELPEYRAT à Mme Pascale BRU à partir de 18h45 le 25 novembre et à partir de 16h36 le 26 novembre
M. Patrick LABESSE à M. Alain GARNIER à partir de 14h30 le 26 novembre
M. Jean TOUZEAU à Mme Josiane ZAMBON à partir de 14h30 le 26 novembre
M. Bernard-Louis BLANC à Mme Claudine BICHET le 25 novembre et à partir de 14h30 le 26 novembre
M. Jean-François EGRON à M. Jean-Jacques PUYOBRAU à partir de 14h30 le 26 novembre
Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE à Mme Laure CURVALE à partir de 17h24 le 25 novembre
Mme Brigitte TERRAZA à M. Frédéric GIRO à partir de 17h06 le 26 novembre
Mme Brigitte BLOCH à Mme Laure CURVALE à partir de 18h19 le 25 novembre
Mme Brigitte BLOCH à M. Patrick PAPADATO à partir de 17h le 26 novembre
Mme Andréa KISS à Mme Brigitte TERRAZA le 25 novembre
M. Patrick PAPADATO à Mme Céline PAPIN de 12h à 14h30 le 26 novembre
Mme Marie-Claude NOEL à Mme Delphine JAMET à partir de 18h19 le 25 novembre

Mme Marie-Claude NOEL à M. Patrick PAPADATO à partir de 15h06 le 26 novembre

M. Nordine GUENDEZ à M. Myriam BRET le 26 novembre
M. Christian BAGATE à M. Fabrice MORETTI à partir de 17h32 le 25 novembre et le 26 novembre
Mme Amandine BETES à M. Serge TOURNERIE le 25 novembre et à partir de 16h45 le 26 novembre
Mme Christine BONNEFOY à Mme Karine ROUX-LABAT le 26 novembre
Mme Simone BONORON à Mme Béatrice SABOURET à partir de 18h20 le 25 novembre
Mme Simone BONORON à Mme Eva MILLIER de 10h43 à 14h30 le 26 novembre
Mme Pascale BOUSQUET-PITT à Mme Françoise FREMY à partir de 16h50 le 26 novembre
M. Gérard CHAUSSET à Mme Anne-Eugénie GASPARD à partir de 17h20 le 26 novembre
Mme Camille CHOPLIN à Mme Eve DEMANGE le 25 novembre
M. Max COLES à M. Dominique ALCALA à partir de 17h23 le 25 novembre
M. Didier CUGY à M. Olivier CAZAUX à partir de 12h24 le 26 novembre
Mme Laure CURVALE à M. Clément ROSSIGNOL-PUECH de 10h20 à 12h32 le 26 novembre
Mme Nathalie DELATTRE à M. Alain CAZABONNE à partir de 18h11 le 25 novembre

Mme Nathalie DELATTRE à M. Patrick BOBET le 26 novembre
Mme Fabienne DUMAS à Mme Géraldine AMOUROUX à partir de 15h55 le 26 novembre
M. Jean-Claude FEUGAS à M. Olivier ESCOTS à partir de 14h30 le 26 novembre

M. Nicolas FLORIAN à M. Christophe DUPRAT à partir de 18h15 le 25 novembre
M. Nicolas FLORIAN à M. Dominique ALCALA à partir de 14h30 le 26 novembre
M. Guillaume GARRIGUES à M. Fabrice MORETTI à partir de 18h08 le 25 novembre
M. Maxime GHESQUIERE à M. Olivier CAZAUX le 26 novembre
M. Laurent GUILLEMIN à Mme Nadia SAADI le 25 novembre
Mme Fabienne HELBIG à Mme Anne FAHMY à partir de 17h50 le 25 novembre
Mme Sylvie JUSTOME à Mme Nadia SAADI à partir de 17h50 le 25 novembre
Mme Nathalie LACUEY à M. Jean-Jacques PUYOBRAU le 25 novembre et à partir de 14h30 le 26 novembre
M. Gwénaél LAMARQUE à Mme Karine ROUX-LABAT à partir de 17h le 26 novembre
Mme Fannie LE BOULANGER à Mme Anne LEPINE à partir de 18h25 le 25 novembre
Mme Harmonie LECERF à Mme Delphine JAMET à partir de 18h15 le 25 novembre
M. Jacques MANGON à M. Thierry MILLET à partir de 18h40 le 25 novembre et le 26 novembre
M. Stéphane MARI à Mme Fabienne HELBIG à partir de 15h50 le 26 novembre
Mme Eva MILLIER à Mme Fatiha BOZDAG à partir de 16h40 le 26 novembre
M. Jérôme PEScina à M. Christophe DUPRAT à partir de 14h30 le 26 novembre
M. Michel POIGNONEC à Mme Christine BONNEFOY à partir de 18h40 le 25 novembre
M. Michel POIGNONEC à M. Fabrice MORETTI à partir de 13h17 le 26 novembre
M. Patrick PUJOL à M. Patrick BOBET à partir de 13h17 le 26 novembre
M. Benoît RAUTUREAU à Mme Fatiha BOZDAG à partir de 12h26 le 26 novembre
Mme Marie RECALDE à M. Bruno FARENIAUX à partir de 14h30 le 26 novembre
M. Fabien ROBERT à M. Michel LABARDIN à partir de 14h30 le 26 novembre
Mme Nadia SAADI à Mme Harmonie LECERF à partir de 17h le 26 novembre
Mme Béatrice SABOURET à M. Jean-Marie TROUCHE à partir de 16h30 le 26 novembre
M. Emmanuel SALLABERRY à M. Guillaume GARRIGUES à partir de 14h30 le 26 novembre
M. Kévin SUBRENAT à M. Dominique ALCALA à partir de 17h23 le 25 novembre
M. Thierry TRIJOULET à Mme Anne-Eugénie GASPARD à partir de 15h30 le 26 novembre
Mme Agnès VERSEPUY à M. Jacques MANGON jusqu'à 18h40 le 25 novembre
Mme Agnès VERSEPUY à M. Christophe DUPRAT à partir de 18h40 le 25 novembre et à partir de 12h02 le 26 novembre

EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :

Absent en application de l'article 7 du règlement intérieur : M. Marc MORISSET le vendredi 26 novembre

LA SEANCE EST OUVERTE

 BORDEAUX MÉTROPOLE	Conseil du 25 novembre 2021	Délibération
	Direction circulation et stationnement Service observation modélisation / rocade	N° 2021-601

Définition et mise en œuvre d'une enquête "cordon" sur le mode routier sur le territoire girondin - Convention de coopération - Adhésion - Décision - Autorisation

Monsieur Clément ROSSIGNOL-PUECH présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

Un cadre de référence

Les enquêtes mobilité certifiées Cerema, ont pour objectif de fournir une description complète des déplacements des habitants d'un territoire.

Les enquêtes « cordon » permettent de retracer les déplacements de transit au travers d'un territoire et viennent compléter les enquêtes mobilité certifiées Cerema.

Les enquêtes mobilité (enquête ménages déplacements sur la Métropole et son aire d'influence et l'Enquête Déplacements Grand Territoire sur le reste du département de la Gironde) réalisées en 2009 ont été accompagnées d'une enquête « cordon » réalisée par l'Etat.

Ainsi, nous avons obtenu des données indispensables pour connaître les déplacements des girondins, mais également les déplacements des ménages résidant hors Gironde et les transports de marchandises qui utilisent le réseau girondin pour effectuer des déplacements d'échanges avec le département et de transit.

L'ensemble de ces informations récoltées ont ainsi permis aux collectivités d'évaluer leurs politiques de mobilité et de définir leur programme d'amélioration des conditions de déplacement.

Cette base de données a également largement contribué à la construction d'un modèle de déplacements multimodal -MMM- partagé entre l'Etat, la Région Nouvelle Aquitaine, le Département de la Gironde et Bordeaux Métropole, outil prospectif des déplacements et d'aide à l'évaluation des projets d'aménagement urbain et de transports du territoire par une approche socio-économique.

Le contexte actuel

Une enquête mobilité certifiée Cerema- EMC² Gironde - est en cours de réalisation sur l'ensemble du territoire girondin élargi à la Communauté de Communes des Grands Lacs (40) (délibération de décision de faire du conseil du 21 juin 2019) sous groupement de commandes entre la Région, le Département et la Métropole (délibération du

25 octobre 2019). Cette enquête, d'un coût total de 841 000 €, est subventionnée à hauteur de 20% par l'Etat.

Par courrier du 23 décembre 2020, l'Etat s'est positionné pour la réalisation, au printemps 2022, d'une Enquête cordon routier concomitamment avec l'EMC² Gironde, sous assistance technique du Cerema et a proposé à l'ensemble des partenaires de l'EMC² Gironde et du Modèle MMM de cofinancer cette nouvelle enquête.

Cette enquête consistera à analyser les flux réalisés par des non girondins qui échangent ou transitent avec le territoire de l'EMC² par interrogation d'un panel d'usagers sur des points stratégiques (péage d'autoroute, axes structurants – RN/RD/...) pratiquant ces origines-destinations.

Couplés aux résultats de l'EMC² Gironde, les données obtenues permettront une mise à jour exhaustive du modèle de déplacements multimodal multipartenarial -MMM.

Du point de vue financier, le coût prévisionnel de l'enquête cordon routier est estimé à 219 000 €HT :

- 39 000 €HT d'assistance technique du Cerema (facturé en HT) ;
- 180 000 €HT de réalisation de l'enquête de terrain (facturé en TTC soit 216 000 € TTC).

L'Etat propose une prise en charge financière à hauteur de 50%.

Par courrier du 28 mai 2021, Bordeaux Métropole s'est inscrit aux côtés de l'Etat, de la Région Nouvelle Aquitaine et du Département de la Gironde pour la réalisation de l'enquête cordon routier.

Les collectivités que sont la Région Nouvelle Aquitaine, le Département de la Gironde et Bordeaux Métropole ont proposé de prendre en charge à parts égales (1/3-1/3-1/3) les 50% restants.

Dans le cadre de l'assistance technique à la réalisation de l'enquête cordon routier, il est demandé au Conseil d'autoriser l'adhésion à la convention de coopération entre l'Etat, la Région Nouvelle Aquitaine, le Département de la Gironde et Bordeaux Métropole et le Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement – Cerema.

Les rôles du Cerema et des co-signataires sont décrits dans la convention jointe à la présente délibération.

Le coût financier prévisionnel de cette mission d'assistance technique s'élève à 39 000 €HT (somme facturée en HT) réparti selon les clés suivantes :

Bordeaux Métropole	16,66%	6 500 €HT
Région Nouvelle Aquitaine	16,66%	6 500 €HT
Département de la Gironde	16,66%	6 500 €HT
Etat	50%	19 500 €HT
TOTAL	100%	39 000 €HT

L'ordonnance n°2018-1074 portant partie législative du Code de commande publique offre la possibilité aux acheteurs publics d'avoir recours à des groupements de commandes.

Il est proposé au Conseil, conformément aux articles L 2113-6 et 7 du Code de la commande publique l'adhésion à un groupement de commandes ayant pour membres l'Etat, Bordeaux Métropole, la Région Nouvelle-Aquitaine et le Département de la Gironde pour la réalisation

de l'enquête cordon routier à l'échelle du département girondin.

L'Etat assurera les fonctions de coordonnateur du groupement.

Les modalités précises d'organisation et de fonctionnement du groupement sont formalisées dans la convention constitutive jointe au présent rapport.

Le coût financier prévisionnel de la réalisation de l'enquête cordon routier s'élève à 180 000 €HT – soit 216 000 €TTC réparti selon les clés suivantes :

Bordeaux Métropole	16,66%	30 000 €HT	36 000 €TTC
Région Nouvelle Aquitaine	16,66%	30 000 €HT	36 000 €TTC
Département de la Gironde	16,66%	30 000 €HT	36 000 €TTC
Etat	50%	90 000 €HT	108 000 €TTC
TOTAL	100%	180 000 €HT	216 000 €TTC

Pour Bordeaux Métropole, le coût total prévisionnel de l'enquête cordon routier est de 36 500 €HT – 42 500 €TTC (rappel le Cerema facture en HT).

Les conventions constitutives seront soumises dans les mêmes termes à l'approbation des Conseils de la Région Nouvelle Aquitaine et du Département de la Gironde.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Bordeaux Métropole,

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 5217-2 ;

VU le Code de la Commande publique et notamment ses articles L 2113-6, L. 2113-7, et L. 2511-6 ;

VU le Décret n° 2013-1273 du 27 décembre 2013 relatif au Céréma ;

ENTENDU le rapport de présentation,

CONSIDERANT QUE les enquête mobilité certifié Cerema, ont pour objectif de fournir une description complète des déplacements des habitants d'un territoire. Les enquêtes « cordon » permettent de retracer les déplacements de transit au travers d'un territoire et viennent compléter les enquêtes mobilité certifié Cerema ;

CONSIDERANT qu'une enquête mobilité certifié Cerema - EMC² - est en cours de réalisation sur le périmètre du département afin de connaître les déplacements des girondins et notamment des métropolitains en lien avec le département ;

CONSIDERANT qu'afin de compléter cette enquête par les déplacements de transit et d'échanges avec le département donc la Métropole réalisés par des non girondins, l'Etat a proposé la réalisation en partenariat avec la Métropole, la Région et le Département d'une enquête « cordon » ;

DECIDE

Article 1 : d'adhérer et d'accepter les termes de la convention de coopération entre le Cerema et l'Etat/la Région Nouvelle Aquitaine, le Département de la Gironde et Bordeaux Métropole relative à la définition et la mise en œuvre d'une enquête cordon sur le mode routier sur le territoire girondin,

Article 2 : d'autoriser Monsieur le Président à signer la convention de coopération entre le Cerema et l'Etat/la Région Nouvelle Aquitaine, le Département de la Gironde et Bordeaux Métropole relative à la définition et la mise en œuvre d'une enquête cordon sur le mode routier sur le territoire girondin,

Article 3 : d'adhérer et d'accepter les termes de la convention de groupement de commande entre l'Etat, la Région Nouvelle Aquitaine, le Département de la Gironde et Bordeaux Métropole pour la réalisation d'une enquête routière de type « cordon » à l'échelle du département,

Article 4 : d'autoriser Monsieur le Président à signer la convention de groupement de commande entre l'Etat, la Région Nouvelle Aquitaine, le Département de la Gironde et Bordeaux Métropole pour la réalisation d'une enquête routière de type « cordon » à l'échelle du département,

Article 5 : d'autoriser Monsieur le Président à signer tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération,

Article 6 : d'imputer la dépense au budget annexe transports sur les exercices correspondants sous réserve du vote des crédits au chapitre 0011, article 617.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité des suffrages exprimés.
Abstention : Monsieur POUTOU;

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 25 novembre 2021

REÇU EN PRÉFECTURE LE : 2 DÉCEMBRE 2021	Pour expédition conforme,
PUBLIÉ LE : 2 DÉCEMBRE 2021	le Vice-président,
	Monsieur Clément ROSSIGNOL-PUECH